Revision n. 3 Meccanocar Italia S.r.l. du 06/02/2020 Imprimè le 06/02/2020 **CUT OIL TAP** Page n. 1/18 Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

411 00 01900-2605 Code: Dénomination **CUT OIL TAP**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile de coupe pour matrices et perforations Dénomination

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l. Adresse Via San Francesco, 22 Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)

Tél. +39 0587 609433 Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la H229 chaleur.

Danger par aspiration, catégorie 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, H412 catégorie 3

néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 2/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:





Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

HYDROCARBURES C3-4

CAS 68476-40-4 $47,5 \le x < 50$ Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP: H K U

CE 270-681-9

INDEX -

N° Reg. 01-2119486557-22-XXXX

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

CAS 101316-72-7 $47,5 \le x < 50$

Carc. 1A H350, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement

CLP: L

CE 309-877-7

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 3/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

INDEX -

N° Reg. 01-2119489969-06-XXXX

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

CAS

64742-49-0

 $4 \le x < 4,5$

Flam. Liq. 2 H225, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336,

Aquatic Chronic 2 H411

CE 927-510-4

INDEX -

N° Reg. 01-2119475515-33-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 48,00 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

| Meccanocar Italia S.r.I. | Revision n. 3 | | |
|--------------------------|---|--|--|
| | du 06/02/2020 | | |
| CUT OIL TAP | Imprimè le 06/02/2020 | | |
| | Page n. 4/18 | | |
| | Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019) | | |

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

OEL EU

Références Réglementation:

ΕU

Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.

| ettrole), C24-5 ur l'environnement e alimentaire (emponent NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus état | t - PNEC | AVEC SOLVAN | 9,33 Systém chroniques 0,74 mg/kg bw/d STEL/15min | egéné mg/ Effets sur les travailleurs Locaux aigus | Rempl kg Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg bw/d |
|---|--|---|---|--|--|---|--|
| ur l'environnement e alimentaire (empo NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus | Systém aigus TWA/8h | Locaux chroniques | 9,33 Systém chroniques 0,74 mg/kg bw/d | mg/ Effets sur les travailleurs | kg Systém aigus Notes / | ace la révision:2 (Locaux chroniques | Systém chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| ur l'environnement e alimentaire (empo NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus | Systém aigus TWA/8h | Locaux chroniques | 9,33 Systém chroniques 0,74 mg/kg bw/d | mg/ Effets sur les travailleurs | kg Systém aigus Notes / | Locaux | Systém chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| ur l'environnement e alimentaire (empo NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus | Systém aigus TWA/8h | Locaux chroniques | 9,33 Systém chroniques 0,74 mg/kg bw/d | mg/ Effets sur les travailleurs | Systém aigus Notes / | chroniques | chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| ur l'environnement e alimentaire (empo NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus | t - PNEC poisonnement secon Systém aigus TWA/8h | Locaux chroniques | 9,33 Systém chroniques 0,74 mg/kg bw/d | mg/ Effets sur les travailleurs | Systém aigus Notes / | chroniques | chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| e alimentaire (emponentaire) NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus | Systém aigus TWA/8h | Locaux chroniques | Systém chroniques 0,74 mg/kg bw/d | Effets sur les travailleurs | Systém aigus Notes / | chroniques | chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| Effets sur les consommateur s Locaux aigus | TWA/8h | chroniques | chroniques 0,74 mg/kg bw/d | travailleurs | Notes / | chroniques | chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| Effets sur les consommateur s Locaux aigus | TWA/8h | chroniques | chroniques 0,74 mg/kg bw/d | travailleurs | Notes / | chroniques | chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| Locaux aigus | TWA/8h | chroniques | chroniques 0,74 mg/kg bw/d | Locaux aigus | Notes / | chroniques | chroniques 2,73 mg/m3 0,97 mg/kg |
| état | | | bw/d | | | 5,58 mg/m3 | 0,97 mg/kg |
| état | | | STEL/15min | | | 3,36 HIg/III3 | 0,97 mg/kg |
| état | | | STEL/15min | | | | |
| état | | | STEL/15min | | | | |
| | mg/m3 | | | | Observation | ns | |
| | | ppm | mg/m3 | ppm | 2.2.3.7.4.10 | | |
| | | 1000 | | | | | |
| NEI / DMEI | | | | | | | |
| Effets sur les consommateur s | | | | Effets sur les travailleurs | | | |
| Locaux aigus | Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques | Locaux aigus | Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques 23,4 mg/kg |
| | | | | | | | bw/d |
| LCANS, ISOAL | LKANS, CYCLE | S | | | | | |
| état | TWA/8h | | STEL/15min | | Notes / | | |
| | mg/m3 | ppm | mg/m3 | ppm | Observation | ns | |
| EU | 1400 | •• | | | | | |
| | | | | | | | |
| NEL / DMEL Effets sur les consommateur | | | | Effets sur les travailleurs | | | |
| Locaux aigus | Systém aigus | Locaux | Systém chroniques | Locaux aigus | Systém aigus | Locaux | Systém chroniques |
| | | omoniques | 149 mg/kg | | | omoniques | Sinoriiques |
| | | | bw/d 447 mg/m3 | | | | 2085 mg/m |
| | | | 149 mg/kg bw/d | | | | 300 mg/kg bw/d |
| | | | | | | | |
| art inhalable ; | RESPIR = Par | t respirable ; | THORAC = Pai | rt thoracique. | | | |
| cune valeur DNE | EL/PNEC dispo | nible ; NEA = | = aucune exposi | ition prévue ; | NPI = aucun o | danger identif | ié. |
| n | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | consommateur s Locaux aigus Locaux aigus LCANS, ISOAI état EU NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus art inhalable ; cune valeur DNI | Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus ALCANS, ISOALKANS, CYCLE état TWA/8h mg/m3 EU 1400 NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus art inhalable ; RESPIR = Par | Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques ALCANS, ISOALKANS, CYCLES état TWA/8h mg/m3 ppm EU 1400 NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques art inhalable ; RESPIR = Part respirable ; cune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA seconsommateur | Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Chroniques ALCANS, ISOALKANS, CYCLES état TWA/8h STEL/15min mg/m3 ppm mg/m3 EU 1400 NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Chroniques 149 mg/kg bw/d 447 mg/m3 149 mg/kg bw/d art inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Paicune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune expositions are chronique chroniques to the chroniques of the chroniques of the chroniques to the chroniques of | Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Systém chroniques Chroniques Chroniques Etat TWA/8h STEL/15min mg/m3 ppm mg/m3 ppm EU 1400 NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Chroniques Chroniques Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Chroniques 149 mg/kg bw/d 447 mg/m3 149 mg/kg bw/d art inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique. cune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; | Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Systém Locaux aigus Systém aigus État TWA/8h STEL/15min Notes / Observatio mg/m3 ppm mg/m3 ppm EU 1400 NEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques travailleurs s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques chroniques chroniques chroniques chroniques chroniques at 149 mg/kg bw/d 447 mg/m3 149 mg/kg bw/d art inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique. cune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun of the consommateur services and the consommateur services are thoracique. | Effets sur les consommateur s Locaux aigus Systém aigus Locaux chroniques Chr |

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Le produit doit être utilisé en cycle fermé, dans un environnement fortement aéré et en présence de puissants dispositifs d'aspiration localisés.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Des gants résistant aux produits chimiques sont recommandés. Si un contact avec les avant-bras est probable, portez des gants de type gant. Les normes Nitrile, CEN EN 420 et EN 374 fournissent des exigences générales et des listes de types de gants.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique aérosol Couleur jaune paille Odeur caractéristique Seuil olfactif Pas disponible Pas disponible < -100 °C Point de fusion ou de congélation Point initial d'ébullition > -42 °C Intervalle d'ébullition Pas disponible Point d'éclair < -80 °C Taux d'évaporation Pas disponible

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 7/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Inflammabilité de solides et gaz

Limite inférieur d'inflammabilité

1,8 % (V/V)

Limite supérieur d'inflammabilité

9,5 % (V/V)

Limite inférieur d'explosion

Pas disponible

Limite supérieur d'explosion

Pas disponible

Pression de vapeur

3,2 bar

Densité de vapeur

>2 propellente

Densité relative 0,70

Solubilité insoluble dans l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible

Température d'auto-inflammabilité Pas disponible

Température de décomposition Pas disponible

Viscosité Pas disponible

Propriétés explosives Pas disponible

Propriétés comburantes Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: OCDE 401 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 5000 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403 Fiabilité: 1 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle; femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol) Résultats: CL50 = 2,18 mg / L d'air Méthode: OCDE 402 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: DL50> 5000 mg / kg pc

HYDROCARBURES C3-4

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 9/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Méthode: non indiquée - lecture croisée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Alderley Park (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation Résultats: CL50 1 443 mg / L d'air

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: test oral aigu standard

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Charles River CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 8 mL / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: CL50> 23,3 mg / L d'air

Méthode: La toxicité aiguë du SBP 100/140 a été déterminée selon Noakes et Sanderson (1969): Une méthode pour déterminer la toxicité cutanée des

pesticides, Br. J. Industr Med 26: 59-64.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Charles River CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: DL50> = 4 mL / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non irritant

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: catégorie 2, irritant

<u>LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: non irritant

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 10/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Méthode: Registre fédéral de la F.D.A. 28 (110), 6.6.1963, par. 191.12. Test des irritants oculaires

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle) Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (souche p; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 471 - Test croisé in vitro

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: positifs avec activation métabolique Méthode: OCDE 474 - Lecture croisée in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

HYDROCARBURES C3-4

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

Méthode: test in vitro OCDE 471 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 471

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 11/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium, E. Coli

Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique

Référence bibliographique: Brooks, T.M. et al., La toxicologie génétique de certains hydrocarbures et solvants oxygénés (1988)

<u>CANCÉROGÉ</u>NICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451 - Références croisées

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CF1; femelle) Voie d'exposition: cutanée Résultats: négatifs

HYDROCARBURES C3-4

Méthode: équivalente ou similaire à EPA OPP 83-5 -Lire sur

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: cancérogène

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: OCDE 421 - Références croisées

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité)> = 1000 mg / kg pc / jour

HYDROCARBURES C3-4

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz) Résultats: NOAEC (fertilité) 10 000 ppm

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 9000 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 414 - Références croisées

Fiabilité: 1

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 12/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Espèce: Rat (Sprague-Dawley) Voie d'exposition: cutanée

Résultats: positif, NOAEL (développement) = 30 mg / kg pc / jour

HYDROCARBURES C3-4

Méthode: EPA OPPTS 870.3700

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (VAF / Plus®, dérivé de Sprague-Dawley (CD®) Crl: CD® IGS BR)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: NOAEC (développement) 10 426 ppm

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: Food and Drug Administration 1966 "Lignes directrices pour les études de reproduction pour l'évaluation de la sécurité des médicaments à

usage humain", Segment II

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD (SD))

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: NOAEC 1200 ppm

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

HYDROCARBURES C3-4

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée comme dangereuse dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Système nerveux central

Voie d`exposition

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 13/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 125 mg / kg pc Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 412

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle; femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEL = 200 mg / m3 Méthode: OCDE 410 - Références croisées

fiabilité:

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: NOEAL = 1000 mg / kg

HYDROCARBURES C3-4

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz) Résultats: NOAEC 10 000 ppm

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Résultats: NOAEC 12 470 mg / m³ d'air

Référence bibliographique: Takeuchi, Y. et al., Une étude comparative de la toxicité du n-pentane, n-hexane et n-heptane pour le nerf périphérique du

rat. (1981)

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

HYDROCARBURES C3-4

LC50 - Poissons 49,47 mg/l/96h

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS,

ISOALKANS, CYCLES

LC50 - Poissons 13,4 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ Difficilement dégradable dans l'eau, de 2 à 4% en 28 jours.

HYDROCARBURES C3-4

Facilement dégradable dans l'eau.

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Dégradable rapidement dans l'eau, 98% en 28 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

HYDROCARBURES, C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES

Le produit est adapté à la combustion dans un brûleur fermé fermé pour la valeur ou l'élimination du combustible par incinération supervisée à des températures très élevées pour empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1950 IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS IMDG: AEROSOLS

IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 15/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

tunnels: (D)

Mode d'emballage:

203

203

Mode d'emballage:

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG,

IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO IMDG: NO IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: --Quantités Code de Limitées: 1 L restriction en

Special Provision: -

EMS: F-D, S-U IMDG:

Quantités Limitées: 1 L

IATA: Quantitè Cargo: maximale: 150 Kg

Pass.: Quantitè maximale: 75 Kg

Instructions particulières:

A145, A167, A802

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

40 Point

Substances contenues

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 16/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Point 28 HUILES

LUBRIFIANTES (PÉTROLE), C24-50, EXTRAITS AVEC SOLVANT, CIRÉ, HYDROGÉNÉ N° Reg.: 01-2119489969-06-XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

<u>:</u>

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A Gaz inflammable, catégorie 1A

Aerosol 1 Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3 Aérosol, catégorie 3

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2

Press. Gas (Liq.) Gaz liquéfié

CUT OIL TAP

Revision n. 3

du 06/02/2020

Imprimè le 06/02/2020

Page n. 17/18

Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019)

Carc. 1A Cancérogénicité, catégorie 1A

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H350 Peut provoquer le cancer.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- · CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- · WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (l'Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)

Revision n. 3 Meccanocar Italia S.r.l. du 06/02/2020 Imprimè le 06/02/2020 **CUT OIL TAP** Page n. 18/18 Remplace la révision:2 (du: 26/02/2019) 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP) 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP) 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP) 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP) 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP) 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP) 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP) 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) - The Merck Index. - 10th Edition - Handling Chemical Safety INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet) Patty - Industrial Hygiene and Toxicology N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition Site Internet IFA GESTIS Site Internet Agence ECHA Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé Note pour les usagers: Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques. La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9. Modifications par rapport à la révision précédente. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 02 / 03 / 04 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.